

B.J.M.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

D.G.J.

Kigali, le 10 JUIN 1986

→ DEF

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

S/Couvert de Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

KIGALI

Objet : Transmission du
rapport de mission

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre à Votre
Excellence le rapport de mission que j'ai effectuée en Côte d'Ivoire du
28 Avril au 03 Mai 1986.

Suite à l'invitation du Secrétaire Général
de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays
d'Expression Française (CONFEJES), j'ai participé à l'encadrement du stage
de formation des jeunes responsables des coopératives agricoles qui s'est
déroulé à YAMOUSSOUKRO en Côte d'Ivoire du 28 Avril au 03 Mai 1986.

Ce stage avait comme objectif principal
la concertation entre les représentants des Pays engagés dans le Mouvement
Coopératif en vue d'en dégager les lignes de forces qui seraient utiles aux
experts de la CONFEJES devant se réunir du 7 au 12 Juillet 1986 à Bordeaux
pour trouver des solutions aux problèmes de l'insertion des jeunes dans le
milieu rural. Ce groupe d'experts ~~étudiera~~ **studiera systématiquement les conditions**
de réalisation d'un Projet Coopératif. Il s'agit notamment de l'environnement
de la rentabilité économique, de la technologie appropriée, des conditions
socio-culturelles et des conditions politiques axées sur l'impérieuse
nécessité de coordination de toutes les activités visant la création de
l'emploi pour les jeunes.

Les principaux éléments de ces conditions politiques sont :

- La détermination d'une politique foncière favorisant l'éclosion des
des projets coopératifs.

../...

- Organisation du soutien financier des pouvoirs publics ainsi que des systèmes divers de stimulation et d'encouragement tels que concours, fêtes, rencontres et stage à l'étranger.
- Adaptation du système éducatif en vue de motiver aussi tôt que possible les futurs lauréats par l'alternance de la formation théorique et le travail productif géré coopérativement.

Concernant les enseignements que j'ai tiré des échanges avec les représentants des autres pays, j'ai retenues les expériences suivantes :

- Dans les coopératives agricoles Ivoiriennes, chaque membre a sa parcelle tandis que chez nous les coopératives agricoles utilisent le système de parcelle commune à tous les membres.

Le cas Ivoirien favorise la maximisation du rendement par parcelle et par coopérateur. La coopération ne se retrouve qu'au niveau de l'organisation du travail, l'aménagement des infrastructures de base, la programmation de la production et de sa commercialisation.

- Les coopératives scolaires constituent un matériel didactique privilégiée pour apprendre aux jeunes la gestion et l'organisation coopérative.
- Avant de commencer les activités les groupements à vocation coopérative reçoivent la personnalité juridique.

J'estime qu'il serait très intéressant d'examiner minutieusement l'applicabilité de ces expériences dans le contexte rwandais.

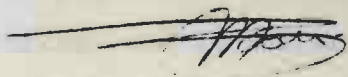
Vous trouverez en annexe de ce rapport la liste des participants, le documents de travail proposé à la CONFEJES, les recommandations à la CONFEJES et le résumé de la conférence que j'ai donné sur le Mouvement Coopératif rwandais.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Directeur des Coopératives
et Associations Mutualistes
NDEKEZI-KAREKEZI Marcel

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI.-



RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE EN REPUBLIQUE
DE COTE D'IVOIRE DU 28 AVRIL AU 03 MAI 1986.

1. INTRODUCTION.

Suite à l'invitation du Secrétaire Général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (CONFEJES), j'ai participé à l'encadrement du stage de formation des jeunes responsables des coopératives agricoles qui s'est déroulé YAMOUSSOUKRO en Côte d'Ivoire du 28 Avril au 03 Mai 1986.

En juillet 1985, à l'occasion des jeux de la CONFEJES qui ont eu lieu en COTE D'IVOIRE, des jeunes agriculteurs Belges et Ivoiriens, tous liés au Mouvement Coopératif ont fait des contacts et ont exprimé une volonté d'échanges plus approfondie.

Reprenant cette petite flamme, les responsables IVOIRIENS et BELGES de la Jeunesse et des Sports ont structuré le projet de "Stage de formation des jeunes responsables des coopératives agricoles". Soutenu par le Secrétaire Général de la CONFEJES, ce projet a été présenté à la conférence des Ministres qui à DJIBOUTI, l'a approuvé dans le cadre des préoccupations sur l'emploi des jeunes en milieu rural. Ce stage avait donc comme objectif principal la concertation entre les représentants des pays engagés dans le Mouvement Coopératif en vue d'en dégager les lignes de forces qui seraient utiles aux experts devant se réunir en juillet 1986 pour trouver des solutions au grave problème de l'insertion des jeunes dans le milieu rural.

Après les cérémonies d'ouverture de ce stage par le Préfet de YAMOUSSOUKRO les Conférences suivies de débats et les visites sur le terrain ont facilité les échanges d'expériences entre les participants en provenance de Belgique, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Rwanda et Togo.

2. SOMMAIRE DES INTERVENTIONS.

2.1. Système de Commercialisation des Vivriers : Cas Spécifique de la Coopérative Agricole de Yabra-par SEYDOU COULIBALY - COTE D'IVOIRE

L'office de la commercialisation des produits met en contact les acheteurs et les producteurs. Il facilite l'écoulement des produits vivriers par l'information et la répartition. Les groupements à vocation coopérative achètent, stockent et revendent les produits au bon moment.

../...

Pour le cas spécifique de la coopérative agricole de Yabra, il s'agit des jeunes qui ont été installés dans le village de Yabra en 1974 en vue d'exploiter un périmètre rizicole qui avait été aménagé par une société de développement de la riziculture qui pour le moment s'existe plus. Depuis 1974 ces jeunes ont fonctionné sous forme de groupement à Vocation Coopérative jusqu'en 1984 date à laquelle ils ont acquis le statut de coopérative agricole.

Actuellement la coopérative achète le riz à 80 FCFA par Kg et le vend à 95 FCFA avec une marge bénéficiaire de 15 F CFA pour la coopérative. Le bénéfice net est destiné à la réalisation des oeuvres socio-éducatives du Village de Yabra.

2.2. VISITE A LA COOPERATIVE AGRICOLE DE YABRA-(SITUEE A 30 KM DE YAMOOUSSOUKRO).

En 1972, la société de développement de la riziculture organisée en régie a aménagée un périmètre rizicole à Yabra.

En 1974, une orientation nouvelle a été donnée au projet, celle de sensibiliser les jeunes et de les installer sur ce périmètre.

L'installation des jeunes s'est faite en trois phases :

phase 1 : Initiation aux techniques rizicoles

phase 2 : Initiation à la gestion et à la mécanisation

phase 3 : Constitution des groupements à vocation coopérative.

En 1979, il y eût création de l'Union des groupements à vocation coopérative et le 2 Août 1984. Ces groupements ont acquis le statut de coopérative agricole de Yabra avec 146 membres (de 20 à 42 ans).

L'Etat IVOIRIEN a construit des maisons d'habitation en bordure du périmètre rizicole qu'il a cédé aux coopérateurs sous forme de vente location.

La coopérative est dirigée par un Conseil d'Administration élu par et parmi les coopérateurs. Ce conseil d'administration se fait aider par les commissions spécialisées :

- programmation du travail
- répartition des facteurs de production
- suivi et entretien du matériel agricole
- suivi et contrôle des tours d'irrigation
- organisation de la récolte.

Actuellement la coopérative agricole de Yabra a souscrit aux actions de la SORIZCI (Usine chargée du décortiquage du riz), a mis en place une pharmacie au niveau du village, a procédé à l'électrification du village et fait l'élevage des moutons.

La coopérative agricole de Yabra souffre de problèmes techniques techniques tels que : nivellement des parcelles, manque de pièces de rechanges pour le matériel agricole, inadaptation du matériel de récolte d'où 80% de récolte manuelle.

2.3. LE SERVICE DE LA COUPE NATIONALE DU PROGRES

Créé en 1967, par le Ministère de l'Agriculture, ce service a pour objet :

- de freiner l'exode rural
- de faire augmenter la production
- de faciliter l'introduction des nouvelles méthodes de cultures en organisant au niveau des agriculteurs, tous les deux ans, un concours dont les critères de participation sont bien définis et comportent quatre volets :
- coupe des exploitants individuels
- coupe des sous-préfectures
- coupe des villages
- coupe des groupements à vocation coopérative.

La sélection se fait d'abord au niveau des secteurs et ensuite au niveau nationale. Les prix distribués sont la coupe, l'argent et le matériel agricole.

2. UNE EXPERIENCE DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI RURAL EN COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE : LA COOPERATIVE AGRISSAIN PAR MICHEL BURNOTTE - BELGIQUE.

Deux mouvements convergents ont amené la naissance de cette expérience coopérative : le besoin des consommateurs à retrouver les produits de qualité et la Volonté des jeunes agriculteurs de sauver leur emploi en quittant les voies d'agriculture industrielle.

Chaque agriculteur développe une ou deux spécialisations (beurre, petit élevage, légumes). Chacun vend ses produits à la coopérative AGRISSAIN qui les distribue par 4 canaux = à la ferme, sur les marchés, à des groupes de consommateurs et tout récemment à des magasins coopératifs.

La coopérative distribue les résultats de la vente à chaque coopérateur en fonction des fournitures en retenant 10% pour couvrir les frais de fonctionnement.

Il se dégage de cette expérience l'importance de la maîtrise des relations humaines, de la conduite des réunions et des mécanismes de décision de groupe. Cette maîtrise constitue un facteur important de réussite économique.

2.5. LE LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE RURALE (LABER) PAR NAMIEN - COTE D'IVOIRE

Un groupe d'étudiants de l'Université d'ABIDJAN et des grandes écoles embrassant de multiples disciplines ont pris l'initiative de créer depuis le 11 Février 1985, le laboratoire de recherche en économie rurale. Le principal objectif du LABER est de mener en milieu rural des activités de recherche, de documentation et d'élaboration des projets en vue de sensibiliser essentiellement les intellectuels aux métier et activités du monde rural.

Bénéficiant de l'encadrement scientifique de la Faculté des Sciences Economiques et l'assistance matérielle du Centre National des oeuvres universitaires, le LABER est animé par les étudiants volontaires et bénévoles. Il participe dans la sensibilisation et la création des groupements à vocation coopérative.

Les participants ont souhaité que les interventions du LABER soient complémentaires des actions des institutions officielles chargées de l'animation de l'ensemble des groupements.

2.6. LA POLITIQUE DU MOUVEMENT COOPERATIF DE LA COTE D'IVOIRE : PLACE DES JEUNES DANS LE DEVELOPPEMENT - PAR KOUA - COTE D'IVOIRE.

Le Mouvement Coopératif en Côte d'Ivoire date de l'époque coloniale. Depuis 1960, les organisations à caractère coopératif passent trois ans sous forme de groupement à vocation coopérative et après ils se transforment en coopératives, s'ils donnent suffisamment de garanties. Les groupements à vocation coopérative doivent se faire enregistrer avant de commencer les activités et sont dotées de personnalité juridique.

Le Mouvement Coopératif Ivoirien attache une grande importance sur la formation en vue de responsabiliser les coopérateurs et l'auto-encadrement des coopératives dans la mesure du possible. Il joue également un rôle important dans l'insertion des jeunes dans le processus de production agricole dans les groupements à vocation coopérative.

2.7. LES COOPERATIVES D'ENVIRONNEMENT DANS LE SECONDAIRE EN COTE D'IVOIRE. PAR VIAL COTE-D'IVOIRE.

La création des coopératives d'environnement date de 1982. C'était la réaction sur la constatation du fait que dans les écoles les jeunes n'étaient pas initiés au travail manuel. Ces jeunes risquaient beaucoup d'être coupés des traditions du village ce qui les rendraient inadaptés à leur milieu.

A cet effet 12 coopératives d'environnement ont été créées en 1982 dans le secondaire et le Gouvernement Ivoirien souhaiterait que cette expérience s'étende à l'ensemble des établissements du second degré.

Les objectifs de ces coopératives d'environnement sont :

- production alimentaire (petit élevage, légumes et fruits....)
- Activités artisanales (menuiseries, maçonnerie)
- Connaissances et manipulation des énergies nouvelles (soleil, biogaz)
- rendre l'école plus agréable (fleurs et arbres)

Il ressort le besoin d'une liaison permanente entre l'intellectuel et le manuel, la nécessité d'ouvrir les élèves à une vocation, à un avenir concret, le rôle d'un contact permanent avec les parents et les adultes en général.

../...

2.8. LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES EN REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES.
PAR YOUSSEF MOUSSA COMORES.

Les coopératives scolaires ont commencé en 1985, 60% des écoles étaient dotées de coopératives scolaires. Les élèves gèrent eux même leur coopérative et leurs enseignants leur servent de conseillers techniques. Dans ces coopératives scolaires, les élèves trouvent des occasions de mettre en pratique les techniques de gestion qu'ils ont appris à l'école.

2.9. LE MOUVEMENT COOPERATIF RWANDAIS PAR NUYEMI - KAREKEZI Marcel : RWANDA

L'intervention sur le Mouvement Coopératif Rwandais avait comme objectif principal de dresser un tableau qui montre l'historique du Mouvement Coopératif au Rwanda, l'état actuel des associations à caractère coopératif une analyse sommaire des secteurs d'activités couverts par la coopération, l'encadrement coopératif et les perspectives d'avenir du Mouvement coopératif rwandais.

Au cours de l'exposé un accent particulier a été mis sur l'expérience rwandaise en matière des groupements socio-économiques des jeunes et sur l'expérience réalisée par les groupements des artisans du secteur non structuré dans la ville de KIGALI.

A l'issue des questions posées après l'exposé, il ressort que le règlement du fonctionnement des groupements socio-économiques des jeunes, des modèles de statuts des coopératives, des statuts des banques populaires locales et de l'union des Banques Populaires au Rwanda seraient très utiles à la réunion de travail des experts qui se tiendra à Bordeaux du 7 au 12 juillet 1986 sur le thème =

Les jeunes et l'emploi non salarié, la promotion des coopératives.

Par ailleurs les participants ont estimé qu'il serait très intéressant d'approfondir l'étude du système des banques populaires pour voir son impact réel dans le milieu rural Africain et surtout dans les milieux à prédominance d'illettrés qui ne sont pas suffisamment outillés pour la gestion rationnelle d'une banque.

3. OBSERVATIONS SUR L'EXPERIENCE COOPERATIVE DES AUTRES PAYS.

En Côte d'Ivoire un membre d'une coopérative agricole a sa propre parcelle. La coopération ne se retrouve qu'au niveau de l'organisation, de l'aménagement des infrastructures de base, programmation de la production et de la commercialisation des produits. Cette expérience semble avoir bien réussi car la coopérative parvient à augmenter la productivité moyenne par coopérateur.

../...

Dans le contexte coopératif rwandais, le système de parcelle commune ne stimule pas suffisamment le coopérateur car les plus paresseux découragent les plus actifs. En effet, il est difficile de calculer la productivité du plus paresseux ou du plus actif d'où traitement égal lors de la distribution des bénéfices nets de la coopérative.

Il serait donc très intéressant d'étudier comment restructurer les coopératives agricoles en distribuant à chaque coopérateur une parcelle en vue d'une production agricole organisée coopérativement.

L'organisation du travail, l'achats des inputs et la commercialisation de la production se ferait coopérativement.

L'enregistrement d'un groupement à vocation coopérative dès sa création lui permet de contracter des crédits et de défendre ses intérêts devant la justice.

L'expérience des coopératives scolaires gérées par les élèves constituent un des moyens d'initier les jeunes aux techniques de gestion élémentaires. L'équipe enseignante ne leur sert que de conseiller. Cette expérience voudrait la peine d'être commencée dans notre pays.

Le Centre National d'Information et de Documentation de la Jeunesse rend de très grands services aux jeunes^a la recherche de l'emploi salarié ou non. Il leur fournit toutes informations dont ils ont besoin à ABIDJAN.

4. CONCLUSION

Durant ce stage, les échanges ont été particulièrement riches car venant des pays et d'horizons professionnels différents. Ils ont permis à chacun de se sentir encouragé de ses efforts et de remettre en question certaines conceptions faussées par l'isolement. Il y a toutefois lieu de regretter que les jeunes filles sont très peu intégrées à ces expériences.

Les participants ont souhaité :

- que soit renouvelé ce type de stage dans les différents pays membres de la CONFEJES avec en particulier un séminaire dont le but serait de rechercher de solutions aux problèmes spécifiques d'un type de coopératives.
- qu'il soit possible de visiter les réalisations concrètes des autres.
- qu'ils soient établis des liens de jumelage, d'échanges et de correspondance entre coopératives agricoles et coopératives scolaires.

Le Secrétariat Général de la CONFEJES jouerait un rôle de coordinateur.

C'est sur un bilan nettement positif que se sont séparés les participants non sans avoir remercié tous les organisateurs ainsi que l'Etat Ivoirien pour son hospitalité.

Fait à Kigali, le 29/05/86
Le Directeur des Coopératives
et Associations Mutualistes
NDEKEZI - KAREKEZI Marcel